La femme defenestrée

UN DE SES MEURTRIERS A ÉTÉ ARRÊTÉ

Marseille, 29 avril. — Il semble bien que ce soit un assassinat qui ait été commis rue Thiars et que la femme dont le corps a été trouvé dans le cour d'un hôtel, ait été tuée par plusieurs bandits qui voulaient s'emparer de son argent.

La victime a pu être identifiée, c'est une femme de mœurs légères, nommée Julie Nicolai.

Tout d'abord, on avait cru que la malheureuse s'était jetée par une fenêtre, mais le chef de la sûreté recueillit un témoignage prouvant qu'il y avait bien eu crime.

Un locataire de l'hôtel déclara, en effet, qu'il entendit, au cours de la nuit, dans la chambre à côté de la sienne, une violente querelle suivie d'une rixe, puis une femme crier :

— Ne me tuez pas, j'ai une petite fille, pitié pour elle. Mon portemonnaie est dans la poche de ma robe; prenez mon argent, mais épargnez-moi; pitié pour mon enfant ! »

Il entendit ensuite ouvrir une fenêtre, puis un corps tomba sur le sol. Une conversation rapide eut encore lieu, puis une autre voix de femme dit encore : « Maintenant, elle est morte » et aussitôt des pas s'éloignèrent.

Le chef de la sûreté se rendit dans la chambre où la scène s'était passée. Le locataire, un jeune Syrien nommé Isaac Adis, était couché dans le lit.

— Il y avait une femme ici, demanda le policier.

— Oui.

— Où est-elle ?

— Elle s'est jetée par la fenêtre, alors je me suis levé pour refermer la croisée et je me suis recouché ».

Adis a été arrêté; on recherche ses complices.

Un caissier a été attaqué par trois bandits

ILS LE BLESSÈRENT A MORT ET VOLÈRENT 20.000 FRANCS

Bâle, 29 avril. — Un caissier d'une maison de Bâle a été, dans l'après-midi, victime d'une agression dans son bureau de change et grièvement blessé à coups de revolver par trois inconnus qui réussirent à s'enfuir après avoir volé environ 20.000 francs en billets de banque.

Les blessures du malheureux caissier semblent mortelles.

LA PEUR DU JUGE

UN JEUNE VOLEUR S'EST SUICIDÉ

Nancy, 29 avril. — Accusé de complicité dans un vol de fourrures, commis par une fille de mœurs légères, un jeune homme, nommé Bertrand, en relations avec la coupable, craignant d'être poursuivi, s'est suicidé d'un coup de revolver dans la tête.

Précieux chargement

CINQ TONNES D'OR RUSSE ONT ÉTÉ DÉCHARGÉES A BOULOGNE ET DIRIGÉES SUR PARIS,

On a débarqué au bassin Loubet, à Boulogne-sur-Mer, 93 caisses d'or en lingots, pesant ensemble 4.735 kilos.

Le précieux chargement a été expédié de Reval; il fut chargé à bord du vapeur esthonien « Grenen ». A Boulogne, un personnel spécial fut chargé de la mise à quai.

Peu de temps après leur arrivée, les cinq tonnes ont été mises sur wagon et dirigées sur Paris.

Le chef du Dadaïsme est un boche irresponsable

Au mois d'août dernier, avait lieu au « Salon d'Art Burchard », à Berlin, une exposition dadaïste qui vient d'occuper la justice à la suite d'une plainte déposée par le ministère de la défense nationale.

L'exposition, comprenant environ trois cents numéros divers, obtint surtout un succès d'hilarité à cause des conceptions artistiques étranges et bizarres des exposants. Le promoteur en était le nommé Baader, qui se prétend l'inventeur du « Dadaïsme » et qui y voyait surtout une entreprise de propagande pour « réagir avec une ultime élasticité contre les formations sédimentaires nuisibles à la civilisation ». C'est en ces termes que M. Baader, dada en chef (Oberdada), a exposé en justice la genèse de son entreprise.

Voici comment la justice a eu à s'occuper de cette affaire : Parmi les objets exposés se trouvait un mannequin vêtu en « feldgrau » portant des épaulettes d'officier et dont la tête était remplacée par un groin de porc surmonté d'une casquette datant du régime impérial. Le mannequin était suspendu horizontalement au plafond.

Il y avait aussi parmi les objets disparates exposés un album de dessins intitulé « Goot mit Uns » (Dieu est avec nous) et où le militarisme allemand était l'objet d'une critique qu'on peut hardiment qualifier de fulminante. Enfin, il y avait un mannequin représentant un corps de femme sans bras ni jambes. Sur la poitrine on avait fixé un couteau rouillé et une fourchette cassée, sur une épaule une sonnerie électrique, sur l'autre un réchaud à esprit de vin et enfin, sur le côté, représentant le siège, une croix de fer était épinglée. C'était d'un symbolisme plutôt nuageux.

Les visiteurs du « Salon Burchard » s'amusèrent beaucoup de l'originalité des différentes exhibitions, mais il se trouva parmi eux un certain capitaine Matthaei, qui ne rit pas. Il déposa contre les organisateurs de l'exposition une plainte pour outrages contre l'armée et le ministère de la défense nationale alors se substitua à lui et intervint d'office.

Les accusés ont fait valoir qu'ils poursuivaient un but purement artistique et qu'ils ne songeaient même pas à l'armée. Ils avaient cité comme témoins à décharge le docteur Redslob, directeur des beaux-arts du Reich, et le docteur Schmidt, conservateur des collections de Dresde qui ont effectivement reconnu que toute l'exhibition avait un caractère bizarre, mais néanmoins artistique.

La cour en a jugé autrement. L'auteur de l'album « Gott mit Uns » a été condamné à 300 marks, son éditeur à 500 marks d'amende et les planches incriminées devront être détruites. Le jugement conteste que le Dadaïsme constitue une forme artistique nouvelle, car qui n'a pu en donner une définition plausible, encore moins raisonnable. Le « Dada en chef » Baader, a été mis hors de cause comme... irresponsable.

Une bataille rangée autour de Fiume

CARABINIERS, FASCISTES ET MILICIENS CONTRE CROATES, ZANOLLENS ET BOLCHEVIKS.

Rome, 28 avril. — Un véritable combat à coups de fusils, de bombes et de mitrailleuses s'est livré à Valcuigne, sur la ligne de Cambida, près de Fiume, entre les carabiniers, les Fascistes, la milice fiumaine d'une part, les Croates, les Zanollens et les Bolcheviks d'autre part. L'action a duré presque toute la nuit et il y a eu 5 tués. Plusieurs prisonniers taillés à Fiume ont été trouvés possesseurs de armes défendues. La ville de Fiume est calme.

Le ministère d'Italie a nommé syndic M. Blatsich et le capitaine d'Annunzien Host, et M. Venture commissaires extraordinaires.

L'abandonnée de Jérusalem

ELLE A VOULU TUER SON MARI

Paris, 29 avril. — M. Henri Moussaieff, Américain, négociant en perles, demeurant 24, rue de Tréviso, sortait hier, vers 16 h. 30, du club des diamantaires, 9, rue Caudé. Une femme qui semblait l'attendre depuis un moment, lui tira, presque à bout portant, deux coups de revolver. Atteint d'une balle à la tête, M. Moussaieff fut aussitôt emmené dans une clinique, où l'on a pu extraire le projectile. Il est maintenant hors de danger.

La meurtrière, conduite au commissariat du Faubourg-Montmartre, déclara se nommer Pernina Moussaieff et être la propre épouse de sa victime. Elle a 32 ans et est née à Boukhara, en Turkestan.

— Nous nous sommes mariés, Henri et moi, à Jérusalem, il y a seize ans, dit-elle. Or, voilà huit mois, il me quitta à la suite de querelles et vint en France. Demeurée là-bas, pour ainsi dire sans ressources, je décidai de le rejoindre, et je vins m'installer à Paris, 2, rue André-del-Sarte, dans un hôtel meublé. L'ayant vainement supplié de ne pas m'abandonner, et à bout d'espérance, je pris la résolution de le tuer et d'en finir moi-même avec la vie. Mais, hélas ! j'ai été appréhendée avant d'avoir pu me donner la mort.

LOCK-OUT, PUIS GRÈVE

AU MOMENT DE REPRENDRE LE TRAVAIL, LES OUVRIERS D'UNE FILATURE DE LYS-LEZ-LANNOY AVAIENT ÉTÉ INFORMÉS QUE LEUR PRIME DE VIE CHÈRE ÉTAIT DIMINUÉE.

Le « Réveil » a déjà relaté le lock-out imposé aux huit cents ouvriers de la filature de lin de MM. Bouteny, de Lys-lez-Lannoy.

Le 26 mars dernier, ces travailleurs étaient en effet avisés par la Direction que toute fabrication serait suspendue pendant un mois. Or, au moment où le personnel venait — ce laps de temps écoulé — reprendre sa place aux métiers, on l'informa qu'à dater de ce jour la prime de vie chère se trouvait diminuée de 0 fr. 15 à l'heure. Les délégués ouvriers firent justement observer à la Direction qu'il y avait lieu, avant de procéder à toute diminution de la prime, d'attendre la prochaine réunion de la commission officielle du coût de la vie, ladite commission étant seule qualifiée pour juger des nouvelles fluctuations, mais MM. Bouteny maintinrent leur décision.

Le jour même, les 800 ouvriers et ouvrières de la filature se réunirent à la Bourse du Travail de Lannoy et décidèrent de ne pas reprendre le travail aux conditions qu'on leur imposait.

Le sursalaire familial

ON VEUT CHERCHER A L'APPLIQUER

La Commission d'assurance et de prévoyance sociale a adopté, sur le rapport de M. Victor Jean, le principe de sursalaire familial. Elle en a décidé l'application dans les administrations publiques, travaux publics de l'Etat, des départements et des communes, et dans l'industrie, réservant l'application de la réforme dans le commerce et dans l'agriculture, ou du moins l'amorçant seulement dans ces deux domaines, en raison de la difficulté momentanée de l'y appliquer. Les modalités de la réforme seront étudiées ultérieurement.

Un petit Valenciennois a été écrasé par une auto

Un grave accident d'auto, dont on ne peut guère prévoir les suites, s'est produit hier vers une heure de l'après-midi, en face la brasserie Dupont, à Valenciennes.

L'auto de M. Spreux, négociant à Metz, a renversé le jeune Emile Leblanc, âgé de 7 ans, dont le père est agent de police.

Relevé immédiatement, le pauvre petit fut transporté chez le docteur Delarra, qui constata une lésion au crâne.

La police procède à une enquête.

L'état de l'enfant est très grave.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Marié, un ouvrier d'Aniche épousa sa marraine de guerre

IL EST ACQUITTÉ

L'accusé est le nommé Henri Wagner, âgé de 37 ans, né à Aniche, ouvrier verrier. Wagner contracta un premier mariage à Aniche, le 25 février 1913 avec la demoiselle Julie Devaitty. Mobilisé au début de la guerre, il laissa sa femme à Aniche.

Le 11 juillet 1918, à Le Perreux (Seine), il contractait un second mariage avec sa marraine de guerre, la demoiselle Alphonsine Beull.

Pour sa défense, Henri Wagner allègue que sa première femme s'est mal conduite pendant la guerre et l'a abandonné un de leurs enfants. Wagner est bien noté. Il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Wagner, qui est défendu par Me Soland et n'a pas d'antécédents judiciaires, *est acquitté.*

Pour avoir blessé sa femme un vieux mari de Wahagnies sera reclus à perpétuité

L'accusé est le sieur André Diévart, 60 ans, horloger, demeurant à Wahagnies, rue du Moulin. L'accusation lui reproche les faits suivants :

Depuis 1917, les époux Diévart, dont le mari exerçait la profession d'horloger à Wahagnies, vivaient séparés de fait. A cette époque, Mme Diévart lasse des habitudes d'intempérance et des privations que son mari lui imposait pour satisfaire sa passion, se retira avec sa fille à Wahagnies, dans la maison de son père. Diévart, de son côté, quitta le domicile conjugal pour aller vivre seul dans un immeuble situé à l'une des extrémités du village, dans la direction de Thumeries, à 300 mètres environ de la nouvelle habitation de sa femme.

LA PRÉMÉDITATION EST ÉTABLIE

Cherchant vainement depuis trois semaines à décider sa femme à reprendre la vie commune, il conçut, à la date du 9 octobre 1920, l'idée d'un crime et en prépara l'exécution.

Après avoir manifesté, en présence de divers témoins, ses intentions homicides, il se rendit dans la matinée du 9 octobre à l'estaminet Wagon d'où il épia par la fenêtre, les allées et venues de sa femme qui travaillait chez un sieur Beaupréz. L'ayant aperçue, il se crut trompé par elle, et dans la soirée du même jour tenta auprès d'elle, sans succès, deux nouvelles démarches.

UN DRAME DANS LA NUIT

Pris de colère, il rentra à son domicile, s'arma d'un fusil allemand dont il possédait les munitions et vint se cacher derrière une haie vive, située à dix mètres en face de la demeure de sa femme. Il guetta celle-ci, cherchant à l'apercevoir à travers les vitres de la maison écartée, puis à un moment donné, l'ayant vue nettement, il la mit en joue, et par trois fois déchargea son arme dans sa direction. Atteinte au bras droit, Mme Diévart tomba grièvement blessée. Des voisins désarmèrent le meurtrier. A la suite de sa blessure, Mme Diévart dut subir l'amputation du bras droit.

LES AVEUX DU MEURTRIER

Diévart reconnaît avoir accompli son acte criminel avec préméditation et guet-apens. Il tente d'en atténuer la gravité en invoquant l'état d'ivresse et de fureur dans lequel il se serait trouvé au moment de l'action.

CONDAMNÉ A LA RÉCLUSION PERPÉTUELLE

Les actes préparatoires à son exécution, la préparation de son tir dans la nuit, contredisent ses allégations et sont le fait d'une volonté libre. Son acte lui-même apparaît et réfléchi.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires. Les renseignements fournis sur son compte sont médiocres.

Diévart est condamné à la réclusion perpétuelle.

DERNIÈRE HEURE

Les Alliés adresseront-ils un ultimatum à l'Allemagne ?

Ce qui va se passer à la Conférence de Londres

Londres, 29 avril. — M. Briand arrivera demain samedi à midi et demie. Une première entrevue avec M. Lloyd George, qui rayonne spécialement des Checkers où il a passé toute la journée et la nuit. Le comte Sforza ne devant arriver qu'à 10 h. 20, le Conseil suprême tiendra la première séance à 11 h. Le général Maglinse, chef d'état-major général de l'armée belge, est arrivé ce soir. Lord d'Abernon, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, est attendu cette nuit à Londres. On assure qu'il n'apportera aucune proposition nouvelle, mais seulement des explications sur les offres transmises par le Gouvernement du Reich à l'Amérique.

La situation ici, avant qu'on puisse faire une idée, après un premier examen forcément sommaire par suite de l'arrivée tardive de la délégation française à Londres, se présente ce soir de la façon suivante : Les conversations se sont poursuivies sans interruption entre les experts depuis mardi matin, elles ont eu pour point de départ le rapport de M. Loucheur sur le plan d'action économique et militaire dans la Ruhr, rapport dont M. Briand expose les grandes lignes au premier Ministre Anglais à Hythe, et dont on se souvient que M. Berthelot avait laissé un résumé à nos amis Anglais.

Une première réunion se tint à la Trésorerie, mardi soir et consista en une simple échange de vues, par la suite, les experts anglais, français et belges se rencontrèrent au Ministère du Commerce, et au Département des Mines à plusieurs reprises des entrevues aboutirent à un accord de principe sur le projet envisagé, les représentants anglais ou surplus, n'attachant qu'une importance secondaire aux modalités d'exécution de ce plan.

Au point de vue militaire, nos alliés anglais ne font aucune objection au projet entériné par le maréchal Foch, il semble même qu'ils doivent y collaborer.

Au contraire, les modalités économiques soulèvent certaines objections. La saisie des données apparaît à nos amis britanniques comme impraticable et politiquement indésirable. La participation dans les industries allemandes n'est pas non plus sans les inquiéter : par contre, ils consentent à la taxation des charbons de la Ruhr.

Le fait le plus important à signaler est le désir qui s'est de nouveau manifesté dans les milieux anglais, où déjà il avait été exprimé au cours des dernières entrevues de Hythe, de différer toute action de coercition contre l'Allemagne avant un nouvel ultimatum, qui ferait connaître les conditions minima des Alliés.

M. Worthington Evans, ministre de la Guerre, proposa dans ce but d'adresser une sommation au Reich, avec un délai d'une semaine pour accepter les chiffres suivants, dont il avait été question. On se le rappelle dans la soirée du 1 mars dernier, 42 annuités de 2 milliards de marks or, et autant d'annuités variables équivalentes à 25 pour cent des exportations allemandes à l'étranger.

Une réunion a eu lieu cet après-midi à 5 heures, à laquelle assistaient M. Winston Churchill, sir Worthington Evans, lord Montagu, Loucheur et Theunis. M. Loucheur s'opposa énergiquement à cette mesure théorique avec une force d'argumentation et une clarté d'expression tout à fait frappantes, le ministre des Régions libérées exposa que l'accord de Paris, garanti et scellé par des gages, correspondait sensiblement aux chiffres que la commission des réparations venait de proclamer comme constituant le montant total des sommes dues par l'Allemagne.

Les raisons développées par M. Loucheur semblent avoir impressionné favorablement les ministres anglais. Du côté belge, on s'en tient fermement aux chiffres de l'accord de Paris.

Dans l'entrevue qu'il aura demain avec M. Lloyd George, M. Briand exposera à son collègue britannique les raisons qui, selon lui, obligent les Alliés à prendre des mesures immédiates en raison de la carence allemande à l'échéance du 1er mai.

C'est seulement après avoir répondu comme il convient au mauvais vouloir de l'Allemagne que les Alliés pourraient, par un dernier geste de conciliation, adresser l'ultimatum proposé par les pacifiques britanniques. Il semble que cette procédure, inspirée par le bon sens et une vive compréhension de la mentalité allemande, doive finalement triompher.

Un conseil suprême socialiste entre Anglais et Allemands

Londres, 29 avril. — Aucune personnalité officielle allemande n'est attendue à Londres à la conférence qui s'ouvrira demain, mais cinq socialistes allemands, représentant deux syndicats de Berlin sont arrivés ici pour causer avec les socialistes anglais et constituer un Conseil suprême à côté du Conseil suprême des chefs de gouvernements alliés.

Les Grecs vont renforcer l'armée d'Asie mineure

UNE NOUVELLE MOBILISATION

Athènes, 28 avril. — Le président du Conseil, avant de partir pour Smyrne, a fait signer l'appel de deux classes qui resteront en Grèce et d'une classe et demie pour renforcer l'armée d'Asie-Mineure. Ces décisions ont provoqué une certaine émotion à Athènes.

New-York regorge d'or

ON NE SAIT PLUS OU LE METTRE

New-York, 29 avril. — L'or métal qui continue à affluer d'Europe aux Etats-Unis cause de graves embarras aux fonctionnaires des monnaies et les sous-sols de l'Hôtel de la Monnaie à New-York regorgent de métal-or, lingots et barres, et en numéraire. On fait des efforts pour obtenir que l'or soit dirigé d'Europe directement sur Philadelphie, mais on n'a pas réussi; la moitié du métal jaune qui est arrivé à New-York depuis le 1er avril et se montant à environ 40 millions 1/2 de dollars, va être dirigée sur Philadelphie, sous escorte spéciale.

LILLE

LE CHOMAGE

QUELS SECOURS SERONT ATTRIBUÉS !...

Nous nous sommes rendus hier au Bureau de Bienfaisance de Lille, dans le but de savoir de quelle façon se présentait actuellement la question du chômage, question angoissante s'il en fut.

« L'inscription des chômeurs au Bureau de Bienfaisance, nous a-t-on répondu, se fait dans les départements de quartiers selon les règles que vous avez vous-mêmes définies dans le « Réveil du Nord ». Jusque maintenant, environ 7.000 chômeurs se sont fait inscrire.

« Les secours qui leur seront attribués après enquête consisteront en nourriture. Après, on verra !... Cela dépendra des ressources du Bureau de Bienfaisance. Il est incontestable, en effet, que cette charge est très lourde pour nous, et il conviendrait que l'Etat et le Département veuillent bien nous aider dans une large proportion.

« Les secours en espèces continueront à être donnés à beaucoup de chômeurs, dans le courant de mai, car un grand nombre ont droit à une certaine somme, par suite d'un arriéré dans le paiement. Beaucoup de chômeurs ne se trouveront donc pas dénués de ressources du jour au lendemain.

« La grande question qui se pose ensuite ce sera la mise sur pied du nouveau régime de secours, remplaçant le chômage en espèces. Evidemment, des enquêtes très sérieuses vont être faites sur chaque cas particulier ».

Telles furent les explications qui nous furent données au Bureau de Bienfaisance concernant la question du chômage.

Espérons que la générosité de l'Etat, celle du Département, jointes surtout à la reprise des affaires, viendront contribuer pour une large part à solutionner ce problème angoissant qui intéresse tant de pauvres gens.

Les Belges de la région du Nord offriront un souvenir à Albert Ier

Sous l'initiative du « Groupement Économique et Philanthropique Belge du Nord de la France », avec l'aide de la « Fédération Nationale des Combattants Belges », des « Anciens Militaires, Orphelins et Soldats », de la « Solidarité Belge » et autres Sociétés belges, la Colonie des Belges, à Lille, a décidé d'offrir à son souverain, lors de sa visite, un souvenir digne de lui. A cette intention, les effigies d'Albert et d'Elisabeth de Belgique, par L. Bistien, le graveur bien connu, seront reproduites en bronze et de grandeur naturelle.

Un appel chaleureux est fait à tous les amis de la Belgique et particulièrement à tous les Belges du Nord de la France, qui peuvent dès à présent adresser leurs souscriptions en espèces au siège social du groupement, Taverne de Strasbourg, 15, Grand'Place, à Lille.

En faisant du trapèze

Dans la soirée de jeudi, vers 19 heures, le jeune Jules Despinoy, 16 ans, demeurant rue de Fives, 14, se trouvait au patronage situé 23, rue Saint-Sauveur. Comme il faisait du trapèze, il lâcha soudain prise et tomba tête première d'une hauteur de 1 m. 50. Malgré d'une commotion cérébrale assez violente, le jeune gymnaste fut transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, après avoir subi l'examen d'un docteur.

La triste histoire d'une petite fille

La police vient de se livrer à une enquête au sujet de mauvais traitements infligés par ses parents à une fillette qui fréquente l'une des écoles communales de Lille.

C'est une dame de la Croix-Rouge, qui, au cours d'une visite qu'elle fit à cette école, découvrit les faits que nous relatons.

La fillette en question lui était apparue si chétive, si souffreteuse, qu'elle l'interrogea adroitement. Elle put ainsi, après maintes réticences, savoir que l'enfant était parfois, pour de simples peccadilles, privée de nourriture; qu'à la moindre faute, ses parents l'enfermaient dans une cave où la malheureuse était obligée de rester à bras tendus. Si la fatigue amenait la pauvre petite à baisser les bras, de dures taloches venaient l'en punir.

La plupart des jeunes filles camarades de classe de cette malheureuse fillette partageaient leur goûter avec elle, car souvent ses parents lui remettaient de quoi manger...

Il paraît que la police a décidé de ne prendre aucune sanction contre les bourreaux auteurs de ces sévices. Ajoutons cependant que, d'autre part, il leur a été fait de sévères remontrances. Celles-ci auraient amené une grande amélioration dans le sort de la pauvre enfant, dont nous venons de raconter la triste histoire.

Pourvu que cela dure !

Un chevalier du sarin

UNE PASSANTE SE REFUSANT A LE SUIVRE, IL LUI DÉCOCHE UN COUP DE COUTEAU

Jeudi vers minuit et demi, Mlle Suzanne Darnet, 30 ans, ménagère, demeurant 2, rue du Vieux-Faubourg, regagnait son domicile et passait rue Faidherbe lorsque, selon ses déclarations, elle fut accostée par un individu qui, en termes non équivoques, l'invita à le suivre chez lui.

Comme Mlle Darnet s'y refusait, ce quidam lui décocha un coup de poing, puis s'armant d'un couteau de poche, l'en frappa à la poitrine. Cet exploit accompli, le malfaiteur prit la fuite.

Blessée au dessus du sein droit, la jeune femme se rendit au poste de police du 3e arrondissement, d'où elle fut conduite chez un pharmacien de la rue Saint-Sauveur, où un docteur recousit vivement sa plaie. Celle-ci, large de 5 à 6 centimètres, est peu profonde et n'offre aucun caractère de gravité.

Mlle Darnet prétend que son agresseur lui est complètement inconnu. La police recherche cet individu.

Elle n'ira plus au bois !...

Ce n'est pas une aventure bien rassurante que celle qui survint vers midi, au bois de la Deûle, à Mlle Zoé Kareyck, 19 ans, confectionneuse, demeurant, 1, square Morisson.

Etendue sur l'herbe verte, cette jeune personne regardait passer les nuages, lorsqu'soudain, elle se sentit violemment tirée en arrière. Presque en même instant, Mlle Kareyck reçevait au visage un coup de poing qui lui faisait voir trente-six chandelles.

Un apache rôdant par là était l'auteur de ces aménités. Profitant de la stupéfaction douloureuse de sa victime, ce malandrin lui déroba son portemonnaie contenant une somme de 200 francs, puis à toutes jambes, prit la fuite.

La sûreté recherche ce quidam. Un peu plus de surveillance au bois de la Deûle ne serait pas mal, soit dit en passant.

ASTRA Margarine Française égale au BEURRE

FUNÉRAILLES CIVILES

Aujourd'hui, samedi, à 3 heures de l'après-midi, auront lieu les funérailles civiles du camarade Marcel Labeuw, âgé de 33 ans, victime de la grande guerre.

Assemblée à la maison mortuaire, 2/3, rue Gambetta.

De la part des familles Labeuw, Godyp, Monseun.

Violent incendie à La Madeleine

A l'heure où nous mettons sous presse, on nous signale qu'un violent incendie vient d'éclater dans un établissement industriel de la rue de Lille, à La Madeleine.

Les pompiers de Lille, réquisitionnés, ont quitté la caserne Malus à trois heures et demie, pour se rendre sur les lieux.

La 43me Fête Fédérale de Gymnastique

SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR LES RÉCOMPENSES

Le Comité d'organisation pour la partie gymnastique travaille d'arrachepied pour faire une fête sans précédent. Son budget de dépense monte à un chiffre énorme. Il demande à la population et au commerce lillois de l'aider pour offrir aux Sociétés et aux Gymnastes, lauréats des concours, des récompenses dignes de la Ville de notre grande ville. Envoyer les souscriptions en espèces et les cadeaux au siège du Comité, 70, Boulevard Carnot.

Nouvelles militaires

LES ADIEUX DU COLONEL CARROT

Nous avons dit récemment que M. le colonel Carrot, commandant le 43e R. I., avait été désigné pour le commandement de la 8e demi-brigade de chasseurs à pied, casernée à Trèves.

A l'occasion du départ du nouveau promu, une réception avait lieu jeudi, au mess des officiers. Au cours de cette cérémonie, M. le lieutenant-colonel Bride prit la parole pour parler de la brillante carrière de celui qui s'en va. Il rappela notamment qu'il était titulaire de dix citations, dont sept à l'ordre de l'armée.

M. le colonel Carrot a fait ses adieux aux troupes qu'il commandait par la voie du rapport. Aux sous-officiers du 43e R. I., il fit des adieux personnels et les remercia de leur collaboration.

Le nouveau commandant de la 8e demi-brigade de chasseurs à pied quittera Lille ce matin, par le Dijonnais, pour se rendre à son poste.

EN ROUTE POUR SISSONNE

Il nous revient que toutes les troupes du 1er C. A. iront, cette année, compléter leur instruction militaire au camp de Sissonne, qui a été remis en état.

Le 43e R. I. partira en septembre prochain pour une durée de quinze jours afin d'y effectuer des tirs de combat et des manœuvres.

PETITES NOUVELLES

INSOUMIS. — Le service de la sûreté a mis hier la main au collet du sieur René Courché, 22 ans, charpentier, demeurant 66, rue Léonard Danel, Cosche, qui se cachait à Lille, sous le nom de Lemaître Adien, était insoumis à la loi sur le recrutement militaire, depuis le 22 mai 1918.

PAUVRE FOU ! — Au cours de l'avant-dernière nuit des agents ont rencontré errant sur la voie publique le sieur Emile Gannier, 36 ans, qui s'était évadé de l'asile de l'Ormelet, où il se trouvait en traitement. Le directeur de cet établissement, prévenu, a fait réintégrer son pensionnaire.

LAS DE VIVRE. — Le sieur Henri Buldin, 69 ans, marchand de légumes rue Léon Gambetta, 299, a été trouvé, vendredi matin, pendu dans une chambre contiguë à sa maison d'habitation. Des constatations médico-légales et de renseignements recueillis, il résulte que l'on se trouve en présence d'un suicide.

VOLS DE LINGE. — Trois chemises et 1 pantalon pour femme valeur 30 francs ont été volés dans le grenier de Mme Delmaret, 81, rue d'Artres. D'autre part, on a dérobé 2 caleçons et 2 maillots en jersey dans l'habitation de Mme Théry, cabaretière 45, rue des Pyramides. On vol pas mal de linge depuis quelque temps !

L'IMPOT DU SANG. — La gendarmerie a arrêté jeudi à 19 h., rue des Bonnes Rappes, 16, le soldat Masqueller Lucien, classe 1920, déserteur du 94e R. I., en détachement à Révigny. Il a été remis à l'autorité militaire.

UN ÉVADÉ SE CONSTITUE PRISONNIER. — Le 21 avril dernier, le soldat Delgorgue Alphonse 20 ans, du 43e R. A. C. était en traitement à l'Hôpital Militaire, s'évadait de cet établissement vers 21 h. 30, en escaladant le mur de clôture.

Il se rendit à Saint-Omer et après s'être rendu à sa désertion, il en ressortit et revint à son domicile 1a Madeleine, rue Saint-Victor.

Se voyant sur le point d'être arrêté, il se constitua prisonnier jeudi, à la gendarmerie de La Madeleine.

Il a été conduit à l'Hôpital Militaire.

DÉCORATION POSTHUME. — Les insignes de la médaille militaire et de la croix de guerre viennent d'être décernés au titre posthume au sergent-major Arquembourg Emile-Maurice au 5e régiment d'infanterie territoriale, mort pour la France, le 21 mai 1916 devant Verdun. La citation suivante a été décernée à ce héros :

« A toujours servi en brave et excellent sous-officier. Tombé pour la France devant Verdun le 21 mai 1916, en accomplissant son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

La veuve et les deux fils du sergent-major Arquembourg habitent, rue de Ban-de-Veldo, 24, à Lille.

QUI VOLA ? — Sur plainte de Mme Van den Hove, demeurant, 233, rue Pierre Legrand, la police recherche qui lui vola le 27 courant, une somme de 25 francs.

MILITAIRES MORTS POUR LA FRANCE

Comme il a été dit, le troisième convoi des militaires morts pour la France dont les corps doivent être rapatriés à Lille, est arrivé en gare de Saint-Sauveur, le jeudi 28 avril. La réinhumation de ceux qui n'ont pas été réclamés par les familles aura lieu dimanche prochain 1er Mai, au cimetière du Sud. Comme de coutume le cortège se formera à 10 h. 15, rue de Malus, face à la caserne des Sapeurs-Pompiers, dans l'ordre suivant : Pelotons de gardiens de la Paix; Sociétés d'anciens militaires, avec drapeaux; Musique des Sapeurs-Pompiers; Sociétés et corporations diverses avec drapeaux; Délégation du bataillon des Sapeurs-Pompiers; Détachement des troupes de la Garnison; chars funéraires; familles des défunts; Le Conseil Municipal; Les autorités civiles et militaires; les délégués des Administrations et services publics, les délégués des associations et sociétés diverses de Lille. La levée des corps aura lieu à 10 h. 30, à la chambre mortuaire de la caserne Malus, en présence des familles des défunts et des autorités civiles et militaires. Itinéraire du cortège : rues Malus, Brûle-Maison, Place Jeanne d'Arc, rue Jeanne d'Arc, Boulevard Victor Hugo, Place Berlin, Derez, Porte des Postes, rue du Faubourg des Postes et cimetière du Sud.

UNION DES M. R. V. G. — L'Union des Mutilés, Réformés, Veuves et Orphelins de guerre, invite ses adhérents à assister à la cérémonie qui aura lieu le dimanche 1er Mai en l'honneur des soldats morts pour la Patrie. Rendez-vous, caserne Malus, à 10 h. 1/4.

Les GALERIES LILLOISES, 43 à 49, rue Nationale, Lille, acceptent en paiement les Bons d'Achats de la Reconstitution. 9361.

SOCIÉTÉS DIVERSES

COMITÉ DES FÊTES DE MOULINS-LILLE. — Un Comité des Fêtes de Moulins-Lille est en voie de formation, salle de l' « Alliance », 26, rue d'Artres. La première réunion qui aura lieu le samedi 30 avril, à 8 h. 30 du soir, en vue de constituer le Comité.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Yvonne Albert, rue Duhem, 47. — Lilian Jules, boulevard Montebello, 196. — Lanoir Marie, rue Saint-Sébastien, 25. — Gadiot Liliane, Porte de Douai. — Van Lichtervelde Suzanne, rue du Transvaal. — Demarbaix Germaine, rue Jean-Jacques Rousseau, 36. — Lédéral Pierre, rue Vauthoyen, 37. — Albrecht Louise, rue François-Ruge, 36. — Sonpeville Odette, rue de Lannoy, 122. — Lepersonne Pierre, chemin des Abouettes. — Blasin Monique, rue Béclermoise, 31. — Helldebertel Roger, rue Théophile-Ferrier, 2. — Hary Thérèse, rue Franklin, 34. — Bie Georges, rue des Sarrazins, 29. — Hanrle Christine, quai de la Basse-Deûle, 50. — Burpy Etienne, rue Descartes, 7. — Déposez Marcel, rue Saint-Michel, 2.

DÉCÈS. — Debaulle Léon, 54 ans, veuf Gabrielle Bortin, rue Gambetta, 3. — Coquelet Kléber, 1 an, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, 14. — Vinoux Louis, 42 ans, épouse de Paul Vielfine, place Saint-André. — Ducastel Marguerite, 35 ans, épouse de Jules Drouley, rue d'Eylau, 30. — Marquelle Isabelle, 17 ans, rue Saint-Sauveur, 99. — Caralle Emile, 60 ans, rue d'Esquermes, 93. — Houllard Edouard, 65 ans, veuf Adolphine Deleu, rue d'Esquermes, 93. — Meunier Alidée, 79 ans, veuve de Jules Deperne, rue Arnoud-le-Vieux, 2. — Saint-Yves Marie-Louise, 44 ans, veuve de Léy Pécot, rue Saint-Sauveur, 80. — Bernard Charles, 67 ans, veuf Augustine Fauvel, quai de la Basse-Deûle, 186.

FUNÉRAILLES

Vous êtes priés d'assister aux Funérailles de

Henri-Léon BOULANGER

Caporal au 1er zouaves, mort au Champ d'honneur le 20 août 1918, qui auront lieu le dimanche 1er Mai, en l'Eglise du Grand-Ronchin, à 4 h.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part.

SUNLIGHT AVON

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARCQ-EN-BARŒUL

INQUIÉTANTE DISPARITION D'UNE DACTYLO

La police vient d'être informée de la disparition de Mlle Louise Bruynel, 19 ans, dactylographe, demeurant rue des Ecoles, 11, qui n'a plus reparu au domicile paternel depuis jeudi.

Le tour de cou et le sac à main de la jeune fille ont été retrouvés par des douaniers, à proximité de la Deûle, près des usines Agache.

Voici le signalement de la disparue : taille, 1m. 56, cheveux châtains, figure ronde, blouse en laine noir, jupe serge noire, bas noirs, bottines à lacets, linge aux initiales L. B.

Des recherches sont faites pour la retrouver. Cette disparition a causé un certain émoi dans la commune.

MARCQ-EN-BARŒUL

OBJET TROUVÉ. — Une montre a été trouvée dimanche dernier dans le quartier du Pont. La réclamer 70, rue Jean-Jaurès.

PONT-A-MARCQ

LE RETOUR DE NOS HÉROS. — Lundi 2 mai, à 10 heures, auront lieu les funérailles de M. Louis Bacque, soldat au 8e bataillon de chasseurs à pied, (Croix de Guerre), tué le 9 juin 1918, à l'âge de trente-deux ans, au combat de Bois-Hourdart (Somme).

LOMME

LE FAGOT ET LE FAUX-PAS. — Le nommé Adam Cyrille, apprenti jardinier, chez M. Delobel Marcel, pépiniériste à Lomme, avenue de Mont-à-Camps, en plaçant des fagots en bas est tombé par suite d'un faux-pas et a reçu un fagot sur l'avant-bras.

M. le docteur Delangle, a constaté une fracture de l'extrémité inférieure du radius droit.

Un repos de deux mois lui sera nécessaire pour son rétablissement, sauf complications.

LOOS

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC. — La Commission Municipale des Fêtes vient d'arrêter comme suit le programme de la fête nationale de Jeanne d'Arc :

Les élèves communaux seront pourvus. La veille, une distribution de gâteaux sera faite à tous les enfants des écoles maternelles.

Prix aux écoles de filles et de garçons : 415 francs.

Une distribution supplémentaire sera faite aux vieillards de l'Hospice. Le dimanche 8 mai, à 5 heures réunion des sociétés musicales de la commune place Thiers. Revue et défilé par la rue Gambetta, rue Bazinghien, avenue Lebrun, rue de Béthune, rue d'Emmerin, place de la Gare.

A 6